

## BAREME DES HONORAIRES - TRANSACTION DANS L'ANCIEN

Applicables à compter du 02/04/2019

PRIX DE VENTE HORS HONORAIRES				HONORAIRES TTC (1) à la charge du vendeur
AU FORFAIT jusqu'à 20 000 €				3 000 € TTC
De	20 001 €	à	50 000 €	9.5%
De	50 001 €	à	80 000 €	9%
De	80 001 €	à	100 000 €	8%
De	100 001 €	à	150 000 €	7.8%
De	150 001 €	à	200 000 €	7%
De	200 001 €	à	350 000 €	6.8%
De	350 001 €	à	500 000 €	6%
Au-dessus de 500 000 €				5%
Tranches non cumulatives (1) dont TVA : au taux en vigueur de 20%				

**Les honoraires sont payables par le vendeur uniquement, sauf dérogation spéciale approuvée par les parties.**

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence en possession du mandat initial.

Ce barème d'honoraires s'entend comme référence pour les affaires usuelles, les dossiers spécifiques ou faisant appel à des moyens particuliers peuvent faire par dérogation, l'objet d'honoraires contractuellement débattus, soit supérieur soit inférieur au présent barème.

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat sauf convention entre les parties.

**Honoraires de rédaction de Sous-seing privé (en agence) : 300 € TTC (sauf mandat premium)**

### Honoraires d'estimation d'un bien :

Pour un appartement T1 à T2 : 75 € TTC

Pour un appartement T5 ou plus : 150 € TTC

Pour un appartement T3 à T5 : 100 € TTC

Pour une maison individuelle : 200 € TTC